

## Délibération N° DEL-2022-116

Le lundi 26 septembre 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 20 septembre 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Benoît LASCoux, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

**Dépôts de pouvoir :** M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Véronique VADIC donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Claire MORY, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Benoît LASCoux

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

Education et Jeunesse

### 14. Modification des tarifs des services péri et extrascolaires

Rapporteur : Erwan GARGADENNEC

Par délibération du 30 mai 2022, le Conseil municipal a adopté les tarifs relatifs aux services péri et extra scolaires 2022-2023, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Il convient de rectifier une erreur matérielle pour les tarifs des familles domiciliées hors Guéret, à savoir appliquer moins cinquante centimes sur chacun de ces tarifs hors Guéret.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les tarifs ci-annexés,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,



Marie-Françoise  
FOURNIER

Accusé de réception en préfecture  
023-212309603-20220926-lmc120220000116-DE  
Date de télétransmission : 29/09/2022  
Date de réception préfecture : 29/09/2022